

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2021

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4273)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 8

présenté par

M. Chenu, M. Bilde, Mme Houplain, Mme Le Pen, M. Meizonnet et Mme Pujol

ARTICLE 29

I. – Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A À la fin de la première phrase, l'année « 2015 » est remplacée par les mots : « de chaque année » .

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'année 2015 étant passée, une date butoir actualisée serait plus judicieuse.